

DÉCLARATION DE L'INVESTISSEUR-PARTICULIER

Numéro d'enregistrement aux fins du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises

Identification de l'investisseur (section à être remplie par la société requérante)

Nom de l'investisseur : _____

Numéro d'assurance sociale : _____

Date de naissance : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : () _____

Télécopieur : () _____

Adresse électronique : _____

Langue préférée :

Anglais

Français

Actions ordinaires admissibles entièrement libérées par l'investisseur : (section à être remplie par la société requérante)

Type d'actions	Nombre d'actions	Montant versé	Date de l'achat	Date de la libération totale
Privilégiées sans droit de vote				
Privilégiées avec droit de vote				
Total des actions privilégiées				
Actions ordinaires sans droit de vote				
Actions ordinaires avec droit de vote				
Total des actions ordinaires				
Total des investissements prévus				

Je comprends les dispositions suivantes relativement aux actions susmentionnées :

- Je suis tenu de détenir les actions pendant au moins quatre ans;
- Si je rachète, j'annule ou j'aliène une action avant la fin de la période de détention de quatre ans ou si je reçois un crédit d'impôt auquel je n'ai pas droit, je rembourserai le montant du crédit d'impôt qui m'aura été consenti, avec intérêts. De plus, la société requérante est tenue de déduire du montant qui me serait autrement payable la valeur des crédits d'impôt accordés et de verser cette somme au ministre des Finances dans un délai de 30 jours.; Je n'ai reçu aucune aide financière de la part de tout gouvernement, de toute municipalité ou de toute autorité publique pour acheter ces actions;
- Aucun crédit d'impôt n'a été accordé précédemment en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Nouveau-Brunswick relativement à ces actions;
- Je n'ai aliéné aucune action de la société requérante après le 10 décembre 2002 et avant l'émission d'actions déterminée;
- Au cours de la période de détention de quatre ans relative aux émissions d'actions déterminées, je fournirai à la société requérante admissible, au ministre des Finances et au ministre de la Justice et du Procureur général toute information nécessaire pour assurer le respect des dispositions du programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- J'ai lu le plan d'investissement, je comprends à quelles fins les fonds seront utilisés et je reconnais que j'investis ces sommes entièrement à mes propres risques;
- Je comprends que la limite annuelle du crédit d'impôt est de 125,000 \$ par investisseur.

Avertissement

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne garantit la valeur d'aucune action émise par une société inscrite au titre de la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* et n'exprime aucune opinion quant à la situation financière d'une telle société ou aux avantages d'investir dans ses actions.

Le présent formulaire a pour objet de fournir des renseignements concernant les demandes présentées en vertu de la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick*. Il ne remplace aucunement les lois, règlements ou documents administratifs auxquels il fait référence. En cas de divergence entre le présent formulaire et les lois et règlements, les lois et règlements prévalent.

Attestation

J'ai lu et je comprends l'annexe 1 de la demande d'enregistrement d'une société et le texte qui précède, y compris l'avertissement.

J'atteste que les renseignements fournis dans la **déclaration de l'investisseur-particulier** sont véridiques et exacts, au meilleur de ma connaissance.

Nom de l'investisseur (*Veillez écrire en lettres moulées.*) _____

Signature _____

Date _____

<http://www.gnb.ca/Finances>

Téléphone : (800) 669-7070 Télécopieur : (506) 444-5086

Adresse électronique : wwwfin@gnb.ca

This form is also available in English.